



Compte-rendu

Groupe de travail CNOSF - Formation

Vendredi 22 février 2008

Présents :

- Jean-Paul CLEMENÇON - CNOSF
- Jean Pierre CHAMPION – Président du Conseil National des Sports de Nature
- Yvan MAININI – Président du Conseil Interfédéral des Sports Collectifs
- Jean VINTZEL – Président du Collège des Fédérations Multisports et Affinitaires
- Jean DI MEO - CoSMoS
- Jacques REY – IFoMoS
- Jean Luc ROUGE – Président de la FF Judo et Disciplines Associées
- François BLAQUART – FF Football
- Franck CHEVALIER – FF Athlétisme
- Michel DUCLOT - FF Voile
- Didier JANICOT – FF Judo et Disciplines Associées
- Jean Paul KRUMBOLTZ – FF Athlétisme
- Florence LAMOULIE – FF Tennis
- Alain SOUCASSE – FF Equitation
- Betty WEISS - FSCF
- Marie LEROUX - CNOSF
- Frédérique MAROTTE - CNOSF

Excusés :

- Jean-Michel BRUN – Président du Conseil Interfédéral des Arts Martiaux et Sports de Combat
- Jean-Pierre MOUGIN – Président du Collège des Fédérations Nationales Sportives

RAPPEL DU CONTEXTE

Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Madame Valérie PECRESSE et Monsieur Bernard LAPORTE ont missionné Jean BERTSCH afin de rédiger un rapport ayant pour objet de :

- rationaliser l'offre de formation dans le sport,
- créer une école supérieure de management du sport.

Afin d'établir ce rapport, Jean BERTSCH s'appuie sur la conférence des directeurs STAPS, la direction générale du ministère des sports, la DVAEF, l'ONMAS.

OBJECT DE LA REUNION

L'objectif de cette réunion est de :

- 1 - resserrer les liens du mouvement sportif pour donner une dimension politique et pas seulement technique au sujet de la formation (épine dorsale du développement du mouvement sportif)
- 2 - définir la politique du mouvement sportif en matière de formation ; le CNOSF doit s'appuyer sur les collègues des fédérations, le CoSMoS et l'IFoMoS

CONSTATS

- 1 – A l'occasion de sa mission Jean BERTSCH a consulté certaines fédérations et non le mouvement sportif dans son ensemble. Le CNOSF, au nom du mouvement sportif, doit être force de proposition en contribuant aux réflexions en cours sur la formation.
- 2 – L'intérêt général du mouvement sportif doit primer sur les intérêts particuliers de chacun.
- 3 – Le sujet de la formation n'est pas toujours rassembleur, cependant, le CNOSF doit placer la question de la formation sur un plan politique et pas seulement technique. La formation est un enjeu de développement du mouvement sportif.
- 4 – Le mouvement sportif est doté d'outils sur lesquels il peut s'appuyer pour relayer, voire mettre en œuvre sa stratégie en matière de formation.

LES ELEMENTS D'ECHANGE

Plusieurs points sont débattus :

- le mouvement sportif doit prendre part à l'organisation de l'offre publique de formation dans le secteur des activités physiques et sportives,
- les spécificités de certaines fédérations doivent être prises en compte,
- expression de la diversité du mouvement sportif : discussion autour du choix entre les titres à finalité professionnelle et les certificats de qualification professionnelle,
- la nécessité de renforcer le dialogue social au niveau national et européen (EASE) car les fédérations doivent trouver leur place,
- la nécessité de prendre en compte le contexte européen des certifications.

LES DECISIONS PRISES

Au regard des éléments d'échanges, les participants s'entendent sur un certain nombre de points :

- le mouvement sportif doit être force de proposition en matière de formation au sens large. Il doit faire connaître son point de vue sur le sujet par une déclaration politique,
- l'offre publique de formation doit être définie en concertation avec le mouvement sportif et les partenaires sociaux (CoSMoS en tête), l'IFoMoS, les ministères certificateurs,
- le patrimoine et la culture des fédérations doivent être préservés sans sacrifier l'intérêt général au bénéfice des intérêts particuliers,

- un travail pédagogique et technique relatif au parcours de création de certifications est nécessaire (titre, CQP, ...),
- la nécessité d'expliquer l'impact de la directive européenne EQF (European qualification formation), afin de combiner le cadre européen des certifications avec la rénovation des certifications en cours.

ACTIONS ENGAGEES

- **un courrier** adressé à Madame PECRESSE, Madame BACHELOT-NARQUIN, Monsieur LAPORTE ainsi qu'à Monsieur FILLON et qui doit :
 - o rappeler que le CNOSF, représentant l'ensemble du mouvement sportif et **90% des employeurs et des salariés de la branche**, n'a pas été associé activement aux travaux de la lettre de mission,
 - o rappeler aussi que le mouvement sportif s'est déjà mobilisé sur la question en se dotant d'outils sur la formation : le CoSMoS et l'IFoMoS,
 - o demander que le CNOSF participe à la définition et la mise en place d'une politique de formation rénovée.
- **mise en place d'une commission** à l'initiative du CNOSF. Elle sera composée des collèges des fédérations, du CoSMoS et des partenaires sociaux, de l'IFoMoS, des ministères certificateurs et de toute entité ou personne qualifiée. Son objet est de faire des propositions concrètes et concertées. Le CNOSF doit être en mesure de fournir "un rapport, un état des lieux" et de faire des propositions pour marquer et afficher la place du mouvement sportif dans les arbitrages relatifs à l'offre de certification et de formation.